

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 17 décembre 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 94 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandra DALBIN - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Marie-Madeleine GEIER-GHIO - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Marcel MAUNIER - Xavier MERY - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Yves BEAUVAL représenté par Gisèle LELOUIS - Mireille BENEDETTI représentée par Georges GOMEZ - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Isabelle SAVON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Garo HOVSEPIAN - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par René BACCINO - Jean-Claude GAUDIN représenté par Gérard CHENOZ - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Annie GRIGORIAN représentée par Lionel VALERI - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Claudette MOMPRIVE représentée par Martine GOELZER - Virginie MONNET-CORTI représentée par Marie-Christine CALATAYUD - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Véronique PRADEL représentée par Grégory PANAGOUDIS - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Muriel PRISCO représentée par Marc LOPEZ - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Michèle EMERY - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Jean-Pierre BERTRAND - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Catherine CHAZEAU - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Nouriaty DJAMBAE - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Bruno GILLES - Vincent GOMEZ - Albert GUIGUI - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Dany LAMY - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Janine MARY - Guy MATTEONI - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Richard MIRON - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 17 Décembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **PROX 011-754/19/CT**

### **■ CT1 - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence pour la requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille**

#### **Avis du Conseil de Territoire**

**DIFRA 19/17900/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'article L.5218-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que préalablement à leur examen au Bureau de la Métropole, le Conseil de Territoire est saisi pour avis :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est maître d'ouvrage de la requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille.

Les travaux d'aménagements ont pour but d'améliorer le partage de l'espace public et de créer à terme un vaste espace cohérent et lisible d'environ 7 000m<sup>2</sup> dans l'hyper-centre de Marseille.

Par délibération du 14 décembre 2017, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé le programme synthétique de requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille.

Les objectifs de la requalification sont les suivants :

- Améliorer le fonctionnement urbain dans une perspective de centre-ville apaisé en réorganisant le dispositif des transports en commun et en assurant une continuité piétonne,
- Poursuivre la requalification des espaces publics du cœur historique de Marseille,
- S'inscrire dans une démarche de développement durable,
- Définir une cohérence de traitement des espaces publics avec l'élaboration d'une charte de qualité urbaine du centre-ville de Marseille.

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'opération globale de redynamisation « Ambition Centre-ville » et vise à poursuivre la requalification des espaces publics du centre-ville sur la base des éléments de programme suivants :

- Piétonniser la Canebière,
- Restructurer la gare de bus Bir-Hakeim dans la perspective d'accueillir un parc électrique,
- Mettre en œuvre une piétonisation progressive de l'hyper-centre,
- Améliorer la place accordée aux vélos au sein de l'espace public,
- Retrouver une unité d'ensemble et une cohérence de traitement des espaces publics,
- Envisager des plantations sur les nouveaux aménagements en s'adaptant aux contraintes et restaurer les espaces arborés.

La maîtrise d'œuvre de l'opération est assurée depuis février 2018 par le groupement INGEROP Conseil et Ingénierie / Michel DESVIGNE Paysagiste / TANGRAM architectes.

**Signé le 17 Décembre 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020**

Dans le secteur 14 (Bir-Hakeim) de la requalification du Centre-Ville, les travaux envisagés permettront à terme d'apaiser le trafic et de favoriser les cheminements piétons entre la gare de Bus Canebière Bourse et les abords du Centre Bourse. Le coût global de réalisation a été évalué à 3 752 068,80 € TTC.

Afin de disposer d'un aménagement qualitatif homogène dans l'ensemble du secteur, le projet prévoit une intervention jusqu'en limite de façade du Palais de la Bourse : ainsi une partie des travaux se situe sur l'emprise du Palais de la Bourse, dont le propriétaire est la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence (CCI) ; la parcelle concernée se situant au 2, rue Bir Hakeim.

Ces travaux ont pour objet la pose de réseaux enterrés et de bornes, ainsi que le nivellement du sol entre le Palais de la Bourse et le Centre Bourse.

Une partie des travaux à réaliser relevant de la compétence de la CCI Marseille Provence, cette dernière et la Métropole Aix-Marseille-Provence ont décidé de mettre en place une maîtrise d'ouvrage unique pour l'exécution des travaux, dans un souci d'efficacité technique et financière.

Ainsi, la Métropole réalisera pour le compte de la CCI Marseille Provence les travaux de pose, de fournitures et de génie civil, des bornes avec son remboursement de la CCI Marseille Provence estimé à 123 182,40 € TTC.

Il convient par conséquent de conclure une convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la CCI Marseille Provence et la Métropole afin de fixer les modalités de réalisation et de remboursement des travaux pour la requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'article L.5218-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que préalablement à leur examen par le Conseil de la Métropole, le Conseil de Territoire est saisi pour avis La délibération VOI 004-3373/17/CM du 14 décembre 2017 approuvant le programme synthétique de l'opération de requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille et l'affectation de l'opération d'investissement correspondante ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole.

**OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,**

**Entendues les conclusions du rapporteur,**

**CONSIDERANT**

- Que la réalisation de travaux par la Métropole dans l'emprise du Palais de la Bourse, propriété de la CCI Marseille Provence, nécessite la passation d'une convention afin d'en fixer les modalités techniques et financières ;
- Qu'il convient d'approuver la convention correspondante entre la CCI Marseille Provence et la Métropole ;
- Que le Conseil de Territoire doit émettre un avis sur ce projet de délibération.

**DELIBERE**

**Article unique :**

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable sur ce projet de rapport concernant l'approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique et de remboursement avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence pour la requalification des espaces publics du centre ville de Marseille.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC